



Document de séance

B10-0080/2024

4.10.2024

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite d'une déclaration du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

conformément à l'article 136, paragraphe 2, du règlement intérieur

sur le renforcement de la résilience de la Moldavie face à l'ingérence russe dans la perspective des prochaines élections présidentielles et du référendum constitutionnel sur l'intégration européenne (2024/2821(RSP))

**Siegfried Mureşan, Andrzej Halicki, Michael Gahler, Sebastião Bugalho, David McAllister, Željana Zovko, Nicolás Pascual De La Parte, Isabel Wiseler-Lima, Antonio López-Istúriz White, Wouter Beke, Krzysztof Brejza, Daniel Caspary, Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, Ondřej Kolář, Andrey Kovatchev, Andrius Kubilius, Miriam Lexmann, Vangelis Meimarakis, Ana Miguel Pedro, Davor Ivo Stier, Michał Szczerba, Ingeborg Ter Laak, Matej Tonin, Milan Zver, Ioan-Rareş Bogdan, Daniel Buda, Gheorghe Falcă, Mircea-Gheorghe Hava, Dan-Ştefan Motreanu, Virgil-Daniel Popescu, Adina Vălean, Loránt Vincze, Iuliu Winkler**  
au nom du groupe PPE

**Résolution du Parlement européen sur le renforcement de la résilience de la Moldavie face à l'ingérence russe dans la perspective des prochaines élections présidentielles et du référendum constitutionnel sur l'intégration européenne (2024/2821(RSP))**

*Le Parlement européen,*

- vu ses récentes résolutions sur la République de Moldavie,
  - vu l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part<sup>1</sup>, qui comprend une zone de libre-échange approfondi et complet,
  - vu la demande d'adhésion de la République de Moldavie à l'Union européenne déposée le 3 mars 2022 et l'octroi ultérieur du statut de pays candidat par le Conseil européen, le 23 juin 2022, fondé sur une évaluation positive de la Commission et conformément à la position exprimée par le Parlement,
  - vu la convocation de la première conférence intergouvernementale sur l'adhésion de la Moldavie à l'Union européenne, qui s'est tenue en juin 2024,
  - vu les articles 2 et 49 du traité sur l'Union européenne,
  - vu l'article 136, paragraphe 2, de son règlement intérieur,
- A. considérant que la République de Moldavie organisera des élections présidentielles et un référendum constitutionnel sur l'intégration européenne le 20 octobre 2024;
- B. considérant que la Fédération de Russie a eu recours à la provocation, à la désinformation, au financement illégal de partis politiques, aux cyberattaques et à d'autres moyens hybrides pour saper la stabilité, la souveraineté, l'ordre constitutionnel et les institutions démocratiques de la République de Moldavie; que les activités subversives de la Russie en Moldavie visent à altérer le soutien populaire à la voie européenne choisie par le peuple moldave et à favoriser la déstabilisation;
- C. considérant que, en 2023, l'Union a imposé des sanctions à d'importants oligarques et sympathisants pro-russes moldaves, tels qu'Ilan Shor, Vladimir Plahotniuc, Igor Ceaika, Gheorghe Cavaliuc et Marina Tauber, sur la base d'un régime de sanctions récemment mis en place à l'encontre des personnes responsables d'actions visant à déstabiliser, à compromettre ou à menacer la souveraineté et l'indépendance de la République de Moldavie;
- D. considérant qu'en juin 2024, les États-Unis, de concert avec le Royaume-Uni et le Canada, ont dénoncé les efforts déployés par la Russie pour s'engager dans des activités subversives et exercer une ingérence électorale visant la République de Moldavie;

---

<sup>1</sup> JO L 260 du 30.8.2014, p. 4.

- E. considérant qu'en septembre 2024, les États-Unis ont désigné trois entités et deux personnes ayant participé aux actions déstabilisatrices de la Russie à l'étranger, lesquelles mettent en évidence les capacités secrètes de RT, anciennement Russia Today, financée par l'État; que, selon les révélations des États-Unis, RT ne se contente plus d'activités médiatiques et s'est activement engagée dans les activités informatiques, l'influence clandestine, les achats militaires, la guerre de l'information dans de nombreuses régions et les tentatives d'ingérence dans les processus électoraux moldaves ainsi que dans le soutien direct à l'oligarque moldave en fuite Ilan Shor et la coordination avec les services de renseignement russes pour influencer les résultats de l'élection présidentielle moldave et du référendum constitutionnel sur l'adhésion à l'Union européenne d'octobre 2024;
- F. considérant que la République de Moldavie a pris des mesures pour lutter contre l'ingérence russe, notamment en interdisant les partis politiques pro-russes, en sanctionnant les oligarques, en suspendant les médias qui diffusent de la désinformation et en renforçant les contrôles douaniers;
- G. considérant que, en dépit de toutes ces tentatives de déstabilisation, le peuple et les dirigeants moldaves restent résolument sur la voie pro-européenne qu'ils ont choisie;
- H. considérant que, le 3 mars 2022, la République de Moldavie a introduit une demande d'adhésion à l'Union européenne et que, le 17 juin 2022, la Commission a présenté ses avis sur les demandes présentées par l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie; que la Moldavie a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne le 23 juin 2022; que la Commission a défini neuf mesures à prendre par la Moldavie dans son rapport 2023 sur le paquet «Élargissement», présenté le 8 novembre 2023, lequel recommandait l'ouverture de négociations d'adhésion pour autant que les réformes restantes en matière de justice, de lutte contre la corruption et de déoligarchisation soient menées à bien; que le Conseil européen a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion le 14 décembre 2023 et que la première conférence intergouvernementale qui a officiellement lancé ces négociations a eu lieu le 25 juin 2024; que l'adhésion à l'Union reste un processus fondé sur le mérite qui requiert le respect des critères d'adhésion applicables;
- I. considérant que le gouvernement moldave poursuit un ambitieux processus de réforme politique, judiciaire et institutionnelle; que, en dépit des effets dramatiques de la guerre en Ukraine, la République de Moldavie est parvenue à consolider sensiblement sa démocratie et à maintenir sa trajectoire en matière de réforme; que les améliorations apportées au système démocratique de la Moldavie se sont traduites par la progression du pays dans différents indices internationaux;
- J. considérant que, le 24 avril 2023, l'Union a mis en place la mission de partenariat en Moldavie dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, pour renforcer la résilience du secteur de la sécurité dans les domaines de la gestion de crise, des menaces hybrides et de la lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères;
- K. considérant que, le 21 mai 2024, la Moldavie est devenue le premier pays à signer un partenariat de sécurité et de défense avec l'Union, lequel contribuera au renforcement

de la coopération en matière de politique de sécurité et de défense entre l'Union et la Moldavie;

1. réaffirme son engagement en faveur de la future adhésion de la République de Moldavie à l'Union et relève que sa place est au sein de l'Union; estime que son adhésion à l'Union constituerait un investissement géostratégique dans une Europe unie et forte;
2. invite la Commission à accélérer l'achèvement du processus bilatéral d'examen analytique, qui permettra l'organisation rapide de futures conférences intergouvernementales et l'ouverture de négociations au titre de l'ensemble I «fondamentaux» dans les meilleurs délais;
3. condamne l'intensification des activités malveillantes, de l'ingérence et de la guerre hybride déployées par la Fédération de Russie, ses institutions et ses alliés afin de saper et d'ébranler le processus électoral démocratique, la stabilité et la souveraineté de la République de Moldavie dans la perspective des élections présidentielles et du référendum constitutionnel sur l'intégration européenne;
4. demande une nouvelle fois aux autorités russes de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie et de mettre un terme à leurs provocations et tentatives de déstabiliser le pays et de saper son ordre constitutionnel et ses institutions démocratiques;
5. invite l'Union et ses États membres à veiller à ce que toute l'assistance nécessaire soit fournie à la République de Moldavie afin de renforcer ses mécanismes institutionnels et sa capacité à réagir aux menaces hybrides ainsi qu'à lutter contre la désinformation et les cyberattaques; souligne l'importance de la mission de partenariat de l'Union européenne en République de Moldavie pour renforcer la résilience du secteur de la sécurité de la Moldavie dans le domaine de la gestion des crises et des menaces hybrides, y compris la cybersécurité et la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et demande l'extension de son mandat;
6. encourage l'Union et ses États membres à soutenir activement la Moldavie dans sa lutte contre la désinformation, les menaces hybrides, les cyberattaques et les ingérences multiples de la Russie; souligne qu'il est particulièrement important de lutter contre la falsification et l'instrumentalisation de l'histoire par la Russie, qui mettent en évidence son ingérence malveillante en République de Moldavie et qui sont utilisées pour justifier sa guerre d'agression contre l'Ukraine et ses menaces de nouvelles agressions contre d'autres États; estime que cela devrait inclure le renforcement de la capacité de la République de Moldavie à lutter contre la désinformation, à renforcer ses infrastructures de cybersécurité et à améliorer la résilience face aux influences étrangères malveillantes, en garantissant un environnement sûr et démocratique; demande un soutien accru au Centre moldave de communication stratégique et de lutte contre la désinformation;
7. invite l'Union et les États qui partagent ses valeurs à suivre de près l'ingérence russe dans le processus électoral moldave et à se tenir prêts à utiliser les régimes de sanctions existants à l'égard des personnes et des entités qui participent activement à l'ébranlement et à la déstabilisation du paysage politique, propagent de la

désinformation et sèment le chaos;

8. souligne qu'il importe de poursuivre le processus de réforme du pays, non seulement pour atteindre l'objectif politique de l'adhésion à l'Union, mais surtout pour améliorer de manière tangible le niveau de vie de toutes les couches de la société du pays; se félicite du large soutien en République de Moldavie en faveur de son intégration européenne;
9. invite l'Union et ses États membres à accroître l'aide financière et technique à la République de Moldavie afin de faciliter le processus d'intégration rapide et effective du pays dans l'Union; recommande la création d'outils solides et flexibles adaptés aux besoins spécifiques de la Moldavie afin de relever efficacement ses défis économiques et structurels, en veillant à ce que le pays reste résilient et capable de mettre en œuvre les réformes nécessaires sur la voie de son adhésion à l'Union et à ce qu'il bénéficie d'un financement suffisant; invite la Commission, à cet égard, à inclure la République de Moldavie dans l'instrument d'aide de préadhésion et à donner la priorité au financement des pays candidats dans sa proposition relative au prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034), afin de garantir la progression vers l'adhésion à l'Union;
10. demande l'adoption d'un nouveau plan de croissance pour la République de Moldavie afin d'apporter un financement et un soutien adéquats au pays sur la voie de la convergence économique avec l'Union; estime que ce plan devrait financer des investissements dans les infrastructures et le capital humain ainsi que dans les transitions numérique et écologique, en facilitant une croissance économique durable;
11. renouvelle son appel en faveur d'une interaction innovante, complémentaire et flexible entre la mise en œuvre de l'accord d'association et le processus de négociation d'adhésion, ce qui permettra l'intégration progressive de la République de Moldavie dans le marché unique de l'Union, à partir d'un plan d'action prioritaire et de programmes sectoriels adaptés, et donnera accès aux fonds européens correspondants, de sorte que les citoyens moldaves pourront bénéficier des avantages de l'adhésion tout au long du processus et non pas seulement à son terme;
12. prône l'augmentation de l'assistance financière de la facilité européenne pour la paix afin de renforcer encore les capacités de défense de la Moldavie, en mettant particulièrement l'accent sur les systèmes de défense aérienne, la mobilité et le transport, le commandement et le contrôle, la guerre électronique et la logistique;
13. salue les efforts considérables déployés par les autorités moldaves pour faire avancer le programme de réformes et progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union; salue les progrès accomplis par la République de Moldavie en ce qui concerne la réforme de la justice, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission au regard de la demande d'adhésion du pays; invite le gouvernement moldave à continuer de collaborer avec toutes les parties prenantes vers une réforme durable et globale de la justice et de la lutte contre la corruption, conformément aux recommandations de l'Union et de la Commission de Venise; souligne que le renforcement de l'état de droit est une priorité absolue, qui a considérablement gagné en importance dans le processus d'adhésion et demeure l'une des principales conditions de l'adhésion à l'Union, afin de garantir que l'élargissement

renforce l'Union et son marché unique plutôt que de les affaiblir;

14. encourage la Commission à aider la République de Moldavie à renforcer sa sécurité énergétique en soutenant la construction de nouvelles interconnexions électriques avec les pays voisins; invite la Commission à se tenir prête à offrir une aide d'urgence en cas de crise énergétique avant et pendant la saison de chauffage; demande à l'Union de soutenir les projets en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui sont un moyen propre et durable de diversifier l'approvisionnement énergétique de la Moldavie;
15. salue l'adhésion de la Moldavie aux programmes de l'Union tels que EU4Health, Douane, Horizon Europe, LIFE, FISCALIS, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le programme pour le marché unique, l'Europe numérique, Europe créative, le mécanisme de protection civile de l'Union, l'accord de passation conjointe de marché en vue de l'acquisition de contre-mesures médicales, le programme pour l'emploi et l'innovation sociale, le programme Interreg NEXT Bassin de la mer Noire 2021-2027, le programme Interreg pour la région du Danube 2021-2027, le programme Interreg NEXT Roumanie-République de Moldavie 2021-2027 et Erasmus+; soutient l'inclusion de la Moldavie dans l'initiative «itinérance aux tarifs nationaux»;
16. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à améliorer la communication stratégique au sujet de l'Union européenne en République de Moldavie; invite la Commission et les États membres à continuer de soutenir l'éducation aux médias et l'indépendance des médias en République de Moldavie, et à soutenir le renforcement numérique de ses infrastructures critiques et le remplacement des systèmes de technologie de l'information et de la communication d'origine russe;
17. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au gouvernement et au Parlement de la République de Moldavie, à la Fédération de Russie, à l'Organisation des Nations unies, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au Conseil de l'Europe.